Pouvoir d'achat : toutes les mesures

A+ A-

Contre la hausse des prix, l'État agit

Afin de **soutenir le pouvoir d'achat des Français <https://www.gouvernement.fr/les-priorites/pouvoir-d-achat>** face à la hausse de l'inflation, **plusieurs mesures ont été adoptées** durant l'été 2022 : prime exceptionnelle de rentrée, revalorisation des prestations sociales, prime sur la partage de la valeur, remise carburant, rachat de RTT ou encore suppression de la redevance audiovisuelle, etc. Retrouvez le détail de toutes ces mesures ci-dessous.

Encadrer les prix des carburants et de l'énergie

Une remise carburant de 30 centimes par litre

Maintien du bouclier tarifaire

Poursuite des aides pour les entreprises impactées par la guerre en Ukraine

Protéger les plus vulnérables

Versement d'une prime exceptionnelle de rentrée < https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15908>

Revalorisation des prestations et des minima sociaux < https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15599>

Revalorisation des pensions de retraite < https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15325>

Déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés < https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242>

Protéger les consommateurs

Résiliation électronique d’un abonnement

Facilitation de la résiliation des abonnements à des services audiovisuels et de vidéos à la demande (VOD), avec reconduction tacite

Renforcement de l'arsenal de l’État contre les arnaques et les pratiques commerciales trompeuses < https://www.gouvernement.fr/les-priorites/pouvoir-d-achat#fr-sidemenu__link-73d23191-55f4-42cb-ba90-0104e9bf2786>

Valoriser le travail, côté salariés

Déblocage de la participation ou l'intéressement salarial

Rachat des jours de RTT non pris

Utilisation des titres-restaurant pour l'achat de tout produit alimentaire

Revalorisation du point d'indice des agents publics < https://www.transformation.gouv.fr/ministre/actualite/augmentation-generalisee-du-point-dindice-des-agents-publics>

Valoriser le travail, côté employeur

Triplement et pérennisation de la prime dite « Macron », transformée en prime de partage de la valeur

Réduction des cotisations patronales sur les heures supplémentaires

Baisse des cotisations sociales des indépendants

Revalorisation du plafond d'exonération maximum de la participation patronale au financement des titres-restaurant

Renforcer les aides à la mobilité

Renforcement des aides nationales à l'achat d'un vélo

Renforcement de la prime à la conversion

Modification des montants du bonus écologique

Augmentation du plafond annuel d'exonération fiscale et sociale des frais de carburants pour l'employeur

Augmentation du plafond d'exonération fiscale et sociale du Forfait mobilité durable (FMD) – pour l'employeur

Encadrer le prix des loyers

Limitation de la hausse des loyers < https://www.gouvernement.fr/actualite/les-loyers-plafonnes-a-3-5-pendant-un-an>

Limitation de la revalorisation des loyers commerciaux < https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31925>

Soutenir les étudiants

Versement d'une aide exceptionnelle de rentrée

Maintien du repas à 1 euro pour les étudiants

Revalorisation des bourses sur critères sociaux < https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15079>

Baisser les impôts

Suppression de la redevance audiovisuelle pour les particuliers

Suppression de la redevance audiovisuelle pour les professionnels

Focus sur l'aide exceptionnelle de rentrée

L'aide exceptionnelle de rentrée de 100 euros sera versée à compter du 15 septembre aux :

- **foyers allocataires de minima sociaux** comme le RSA, l'allocation aux adultes handicapés ou l'allocation de solidarité aux personnes âgées,
- **foyers allocataires d'aides au logement**,
- **aux étudiants précaires** (étudiants boursiers ou bénéficiaires de l'aide annuelle des CROUS).

À cette aide s'ajoutent **50 euros supplémentaires par enfant à charge**.